

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***19167002***DÉPOSÉ AU GREFFE LE
13-12-2019TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT
Greffier
MISSION TOURNAI

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/12/2019 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0627.692.641

Dénomination

(en entier) : **DESCO HOLDING**

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : RUE DE L'ETANG 35 7711 DOTTIGNIES

Objet de l'acte : DEPOT DU PROJET DE FUSION

En date du 10 décembre 2019 s'est réunie le conseil d'administration

Conformément à l'article 719 du Code des Sociétés, le conseil d'administration de la SPRL « DESCO HOLDING », dont le siège social est situé à 7711 Dottignies, Rue de l'Etang 35, et le conseil d'administration de la SA « STEELCO », dont le siège social est situé à 7711 Dottignies, Rue de l'Etang 35, ont rédigé en accord commun le présent projet de fusion qu'ils produiront à leurs assemblées générales d'associés respectives.

Cette opération a pour objet une fusion par absorption, par laquelle la totalité du patrimoine y compris les droits et obligations de la SA « STEELCO » est reprise par la SPRL « DESCO HOLDING ».

1. IDENTIFICATION DES SOCIETES A FUSIONNER**1.1. La société absorbée : « STEELCO » SA.**

La société privée à responsabilité limitée a été constituée sous la dénomination « STEELCO » le 20 décembre 1993 suivant l'acte reçu par le Notaire Ludovic DU FAUX, notaire à Mouscron, publié aux annexes du Moniteur Belge du 18 janvier 1994, sous le numéro 1994-01-18/164. Les statuts ont été modifiés comme suit :

-Par acte sous seing privé du 1er juin 2004, publié aux annexes du Moniteur Belge du 7 juillet 2004 sous le numéro 2004-07-07/0100548 (Nominations, démissions)

-Par acte sous seing privé du 4 octobre 2004, publié aux annexes du Moniteur Belge du 5 août 2005 sous le numéro 2005-08-05/0113947 (Nominations, démissions)

-Par acte reçu par le notaire Ludovic DU FAUX à Mouscron le 9 novembre 2005, publié aux annexes du Moniteur Belge le 5 décembre 2005 sous le n°2005-12-05-0174144 (Modifications aux statuts / Augmentation de capital)

-Par acte reçu par le notaire Ludovic DU FAUX à Mouscron le 24 avril 2006, publié aux annexes du Moniteur Belge le 18 mai 2006 sous le n°2006-05-18-0084265 (Modifications aux statuts)

-Par acte reçu par le notaire Ludovic DU FAUX à Mouscron le 27 décembre 2007, publié aux annexes du Moniteur Belge le 5 février 2008 sous le n°2008-02-05/0020223 (Modifications aux statuts, transformation en SA)

-Par acte reçu par le notaire Alain MAHIEU à Mouscron le 10 juin 2009, publié aux annexes du Moniteur Belge le 8 juillet 2009 sous le n°2009-07-08/0095398 (Modifications aux statuts)

-Par acte sous seing privé du 18 mai 2013, publié aux annexes du Moniteur Belge du 16 janvier 2014 sous le numéro 2014-01-16/0016402 (Nominations, démissions)

-Par acte sous seing privé du 30 mars 2015, publié aux annexes du Moniteur Belge du 6 mai 2015 sous le numéro 2015-05-06/0064142 (Nominations, démissions, siège social)

La société a son siège social à 7711 Dottignies, Rue de l'Etang 35. La société a la forme juridique d'une société anonyme et est dénommée « STEELCO »

La société a pour objet :

Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation de friteries et de petite restauration.

La société peut réaliser son objet pour son compte ou pour compte d'autrui, en tous lieux, de toutes manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées, y compris la représentation, l'importation et l'exportation.

La société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie à l'objet social ou qui serait de nature à en faciliter la réalisation.

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Elle peut notamment, sans que cette énumération soit limitative, acheter, vendre, échanger, prendre ou donner en location, tous biens meubles et immeubles, prendre, obtenir, concéder, acheter ou vendre tous brevets, marques de fabriques ou licences, effectuer tous placements en valeurs mobilières et immobilières, prendre des participations par voie d'associations, apport, souscription, fusion ou toute autre manière, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer.

L'acquisition, la gestion et la valorisation d'un patrimoine immobilier, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou qui sont de nature à favoriser le rapport des biens immeubles elle pourra également se porter caution des engagements contractés par des tiers qui auraient ta jouissance des biens immeubles concernés ;

Dans ce cadre, la société peut acheter, vendre, construire, rénover, équiper, valoriser, louer, sous-louer, prendre en gage tous les biens immobiliers ;

L'acquisition par voie de souscription ou d'achat d'actions ou parts, d'obligations, de bons de caisse ou d'autres valeurs mobilières, quelle que soit leur nature, de sociétés belges ou étrangères, existantes ou à constituer, ainsi que la gestion de ces valeurs ;

L'acquisition et la location des biens mobiliers afin de les louer et sous-louer ; - Le management d'entreprises ;

L'intervention en tant qu'intermédiaire, toutes activités commerciales ;

L'activité de conseil en matière financière, technique, commerciale ou administrative, au sens large, l'assistance et la fourniture de services directement ou indirectement, dans le domaine administratif et financier, dans tes ventes, la production et la gestion en général. »

La société peut exercer le mandat d'administrateur, d'administrateur-délégué, de gérant, de directeur et de liquidateur au sein d'autres sociétés et en recevoir des rétributions.

Le capital social actuel de la société est fixé à 61.500,00 Euros, représenté par 750 actions nominatives sans désignation de valeur nominale, représentant chacune 1/750e du capital.

La société « STEELCO », est inscrite à la banque carrefour sous le numéro d'entreprise 0451.488.775.

L'exercice social se clôture le 31 décembre de chaque année.

L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement le troisième samedi du mois de mai.

La société « STEELCO », ayant son siège social à 7711 Dottignies, Rue de l'Etang 35, est représentée par Benoit COOLS, représentant permanent de la SPRL DESCO HOLDING, administrateur-délégué.

1.2. La société absorbante : « DESCO HOLDING » SPRL

La société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée a été constituée sous la dénomination « DESCO HOLDING » le 27 mars 2015 suivant l'acte reçu par le Notaire Dominique TASSET, notaire à Braine-Le-Comte, publié aux annexes du Moniteur Belge du 1er avril 2015, sous le numéro 2015-04-01/0305553. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La société a son siège social à 7711 Dottignies, Rue de l'Etang 35. La société a la forme juridique d'une société privée à responsabilité et est dénommée « DESCO HOLDING »

La société a pour objet :

Tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou compte de tiers ou en participation avec ceux-ci :

- la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ;
- le contrôle de leur gestion ou la participation à celle-ci par la prise de tous mandats au sein desdites sociétés ou entreprises ;
- l'achat, l'administration, la vente de toutes valeurs mobilières et immobilières, de tous droits sociaux et d'une manière plus générale toutes opérations de gestion du portefeuille ainsi constitué.
- contribuer à la constitution, au développement et à la gestion de sociétés par voie d'apports, de participation ou d'investissements généralement quelconques ou en acceptant des mandats d'administrateurs
- créer des filiales soit par scissions soit par prises de participations ;
- agir en qualité d'intermédiaire à l'occasion de négociations tenues en vue de reprise de sociétés ou de prise de participation et assurer à toutes sociétés une assistance technique administrative ou financière, se porter caution pour elles.
- la prestation de services administratifs au sens le plus large, et notamment, de secrétariat et gestion, de donner des avis et d'effectuer des études et audits dans les domaines juridique, financier, administratif et fiscal, ainsi que l'assistance technique, administrative, juridique, financière et économique. La société pourra procéder à l'exécution de missions d'audit particulières ainsi que l'assistance à l'occasion de négociations et représentations commerciales en Belgique et à l'étranger.

La société a également pour objet, tant en Belgique, qu'à l'étranger, pour compte propre, ou pour compte de tiers, ou en participation avec des tiers, la gestion d'un patrimoine mobilier et immobilier. Dans ce cadre la société pourra faire toutes opérations civiles d'achat, de vente, de transformation, d'aménagement, de

conclusion de baux commerciaux et/ou civils, de sous-location, d'échange et de vente de tous immeubles à l'exclusion de l'entreprise d'achat d'immeubles en vue de la revente. Les opérations précitées s'entendent au sens large et comprennent notamment l'accomplissement de toutes opérations relatives à l'acquisition, la cession et la constitution de droits réels sur des biens immeubles bâtis ou non bâtis.

La société pourra également contracter ou consentir tout prêt généralement quelconque mais aussi hypothéquer ses immeubles et se porter caution pour tous prêts, ouvertures de crédit ou autres obligations, aussi bien pour elle-même que pour des tiers

La société pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet. Dans ce cadre, elle pourra accomplir, pour son propre compte, toutes opérations financières relatives à des valeurs mobilières quelconques ainsi qu'à tous produits dérivés quels qu'ils soient.

La société pourra s'intéresser, par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de prise de participation ou toute autre forme d'investissement en titre ou droit mobilier, d'intervention financière ou autrement, dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits et services.

La société pourra exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés. Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

Le capital social actuel de la société est fixé à 18.600,00 Euro, représenté par 100 parts sociales sans désignation de valeur nominale représentant chacune 1/100e du capital.

La société « DESCO HOLDING » est inscrite à la banque carrefour sous le numéro d'entreprise 0627.692.641.

L'exercice social se clôture le 31 décembre de chaque année.

L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement le dernier vendredi de mai. Si ce jour est férié, l'assemblée est remise au plus prochain jour ouvrable, autre qu'un samedi.

La SPRL « DESCO HOLDING », ayant son siège social à 7711 Dottignies, rue de l'Etang 35, est représentée par Madame DESRUMAUX Nathalie et Monsieur COOLS Benoît, tous deux gérants.

2. OPERATION ENVISAGEE

Les conseils d'administration des sociétés susmentionnées proposent de soumettre ce projet de fusion par la réunion de toutes les actions dans une main à leurs assemblées générales respectives conformément au Code des Sociétés. Par la fusion, la totalité du patrimoine de la société absorbée sera reprise par la société absorbante.

Dans la mesure où la société absorbante est propriétaire de toutes les actions de la société absorbée, le transfert du patrimoine de la société absorbée ne donnera pas lieu à une émission des nouvelles actions.

Les conseils d'administration des sociétés susmentionnées proposent de procéder à la fusion vu que les relations entre les deux sociétés sont devenues telles qu'il n'est plus justifié d'avoir deux entités juridiques distinctes.

3. OBJECTIFS COMPTABLES

Pour les objectifs comptables, les transactions de la société absorbée seront considérées avoir été exécutées pour le compte de la société absorbante à partir du 1er janvier 2020.

4. AVANTAGES

Vu le fait que la société absorbée n'a pas émis d'autres titres que des actions, ni des actions munies de droits spéciaux, l'indication de l'article 719,3° du Code des Sociétés n'est pas reprise dans ce projet.

De même, aucun avantage spécifique ne sera attribué aux administrateurs des sociétés qui fusionnent, l'indication de l'article 719,4° du Code des Sociétés n'est donc pas reprise dans ce projet.

5. INFORMATION

Le conseil d'administration de la société absorbante et le conseil d'administration de la société absorbée s'engagent à communiquer aux associés toutes les informations légalement obligatoires conformément au Code des Sociétés.

Les informations échangées entre la société absorbante et la société absorbée dans le cadre de la fusion proposée seront strictement confidentielles. Les soussignés administrateurs s'engagent à respecter ledit caractère confidentiel.

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/12/2019 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

Dans le cas où le présent projet de fusion ne serait pas approuvé, tous les documents originaux échangés dans le cadre de la fusion précitée seront restitués aux éditeurs respectifs de ceux-ci. Dans ladite hypothèse, chacune des parties concernées supportera les frais pour les dépenses exposées par elle.

Signé le 6 décembre 2019 à Dottignies.

COOLS Benoit
Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature